

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le six (6e) jour d'août 2019, à 19 h 31 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absents : Monsieur Marco Périgny, conseiller et Madame Carole Hubert Ruel, conseillère

Madame Chantal Paillé, adjointe à direction générale agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

02 Adoption de l'ordre du jour

2019-08-142

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2019
- 05 Adoption des états financiers au 31 juillet 2019
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Achat de 12 calendriers Appartenance Mauricie
- 08 Résultat de soumission- rétrocaveuse
- 09 Appui au projet présenté au FDT, demi-terrain de basketball
- 10 Demande pour une bande d'asphalte sur la rue Daniel
- 11 Demande de partenariat – projet présenté au FDT
- 12 Affaires diverses :
 - . 1 Contrat pour démolition
 - . 2 Servitude 3668 Saint-Cyr
- 13 Questions :
- 14 Levée de la séance

- Adoptée –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019

2019-08-143

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019.

- Adoptée -

04 Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2019

2019-08-144

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en juillet 2019 pour un montant de 5 852.28 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 juillet 2019 pour un montant de 512 899.26 \$. D'approuver les salaires nets versés en juillet pour un montant de 23 432.54 \$.

- Adoptée -

05 Adoption des états financiers au 31 juillet 2019

2019-08-145

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 juillet 2019. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 juillet 2019.

- Adoptée -

06 Correspondance (résolutions)

- .1 Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière
- .2 32e colloque annuel de rues principales
- .3 CIUSS : Matériel d'information sur les maladies transmises par la tique et les moustiques
- .4 Femme de Mékinac : Invitation 20^e anniversaire.
- .5 Remerciements campagne de financement 2019
- .6 Ministère des Transports (Demande changement de vitesse)
- .7 Association québécoise d'urbanisme (invitation formation)
- .8 Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (Travaux milieux humides et tourbière boisée)

07 Achat de 12 calendriers Appartenance Mauricie

2019-08-146

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'acheter 12 calendriers à Appartenance Mauricie, pour un total de 120.00 \$

- Adoptée –

08 Résultat de soumission - rétrocaveuse

2019-08-147

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations est trop important dû à l'âge de la rétrocaveuse et des réparations d'entretien prévus;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du conseil municipal, la directrice générale a procédé à un appel d'offres public (SEAO) pour l'achat d'une rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais fixés;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné est de 128 900.00 \$ plus les frais et les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la valeur d'échange d'un montant de 5 000 \$ proposée par Nortrax Québec Inc. pour la rétrocaveuse John Deere modèle 310D de l'année 1994 appartenant à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : Mme Hélène Gilbert

Et il est résolu :

De procéder à la location-achat d'une rétrocaveuse John Deere 310 SL, année 2018, de Nortrax Québec Inc, pour 60 paiements égaux et consécutifs, représentant un montant total de 156 869.43 \$, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission déposée le 19 juillet 2019 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addendas le cas échéant.

Qu'il est bien entendu que Crédit- Municipal & Manufacturier Rexcap agissait comme agent/ courtier pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le "**LOCATEUR CONTRACTUEL**" pour cette opération de financement au taux de 3.84 % sur 60 mois tel que stipulé dans la soumission de Nortrax".

QUE les paiements mensuels soient affectés à 50% dans le surplus de la municipalité et 50 % dans le fond général.

Que la directrice générale Denise Cossette est autorisée à signer tous les documents relatifs aux présentes y compris le transfert des immatriculations.

- Adoptée -

09 Appui au projet présenté au FDT, demi-terrain de basket-ball

2019-08-148

Proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : Mme Hélène Gilbert et il est résolu d'appuyer les loisirs de Hérouxville pour la présentation du projet d'un demi-terrain de basket-ball au programme FDT et d'autoriser à prendre l'argent dans l'enveloppe locale.

- Adoptée -

10 Demande pour une bande d'asphalte sur la rue Daniel

2019-08-149

CONSIDÉRANT QUE la rue Daniel est une rue privée qui va demeurer en gravier;

CONSIDÉRANT QUE cette rue a été retirée du projet d'assainissement des eaux du Lac-à-la-Tortue et a pour conséquence que ses fondations n'ont pas été refaites à la jonction de la rue Daniel;

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte ne peut pas être posé sur la fondation actuelle sans risquer d'affaiblir l'asphalte du chemin-du-tour-du-lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : Mme Hélène Gilbert

Et il est résolu :

QUE pour ces raisons, le conseil municipal ne peut acquiescer à la demande.

- Adoptée -

11 Demande de partenariat – projet présenté au FDT

2019-08-150

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Hélène Gilbert et il est résolu d'accepter la demande de partenariat avec le service des loisirs de Hérouxville et de payer un montant de 640.92 \$ pour l'achat des buts de soccer.

- Adoptée –

12 Affaires diverses :

.1 Contrat pour démolition

2019-08-151

CONSIDÉRANT QUE par l'engagement signé par M. Jean-Claude Déry, le 18 mars 2019, la municipalité de Hérouxville est autorisée à procéder par elle-même par ses employés ou mandataires, à la démolition dudit bâtiment principal, procéder à la disposition des matériaux provenant de la démolition et à la remise en état du terrain;

CONSIDÉRANT QUE les frais engagés par la municipalité sont assimilés à une taxe foncière reliée à l'immeuble faisant l'objet de l'engagement et payable par M. Jean-Claude Déry, conformément au 2^e alinéa de l'article 232 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 4 août 2019 pour la démolition de son bâtiment et que la démolition du bâtiment et la remise en état n'ont pas été complétées;

CONSIDÉRANT QUE quatre entrepreneurs en démolition ont été contactés afin d'obtenir une offre de service;

CONSIDÉRANT la réception de 2 offres de service sur 4;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme. Hélène Gilbert

Et il est résolu :

D'accepter l'offre de service de la compagnie « Les Excavations Jovanex Inc. » au montant de 7800\$ plus les taxes applicables.

- Adoptée -

. 2 Servitude 3668 Saint-Cyr

2019-08-152

CONSIDÉRANT les plans d'ingénierie de Pluritec, dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux du Lac-à-la-tortue;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un fossé de drainage pour l'écoulement adéquat des eaux sur la rue Saint-Cyr;

CONSIDÉRANT QUE le code civil, article 979, prévoit que celui du fonds supérieur ne peut aggraver la situation du fonds inférieur, à moins de parvenir à une entente;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été convenue avec les propriétaires du 3668 Saint-Cyr afin d'acquiescer à la signature d'une servitude, moyennant une compensation financière de 4 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu

QUE le Maire Bernard Thompson et la directrice générale Denise Cossette soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette entente.

- Adoptée -

13 Questions

- .1 Question pour connaître la marque de la rétrocaveuse
- .2 Question concernant la valeur d'échange de la rétrocaveuse
- .3 Demande pour prévoir à niveler le gravier sur la route Paquin (ponceau) et le rang St-Pierre Sud (ponceau).
- .4 Demande pour savoir quand l'asphalte sera mis sur les sections restées en gravier.

14 Levée de la séance

2019-08-153

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu de lever la séance à 20h06.

— Adoptée —